

**DELIBERATION N° 22/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 avril 2025

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. DADDA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, Mme DIALLO, M. OLIVIER, Mme NAZEF, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST

Excusés et ont donné procuration : Mme EL MANANI à M. BOURÉ, Mme EL HAJOUI à Mme TIZNITI, M. RUBANY à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. NITOU SAMBA, M. BUISINE à Mme UMAKANTHAN, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON

Secrétaire de séance : Mme Sofia NAZEF

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 7 avril 2025

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1, L.332-14 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique,

Considérant qu'il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs,

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs au 7 avril 2025 nécessite d'apporter les évolutions suivantes :

I. A) **De prendre (6 etp)** en compte les départs ayant libérés des postes sur les grades suivants :

- 1 poste de Contrôleur de gestion à temps complet sur le grade d'Attaché suite à départ en retraite ;
- 1 poste de Responsable du logement à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe suite à mutation ;

- 1 poste de Responsable des complexes sportifs à temps complet sur le grade d'Agent de maîtrise principal suite à départ en retraite ;
- 1 poste d'Agent polyvalent des installations sportives à temps complet sur le grade d'Agent de maîtrise suite à mutation ;
- 1 poste de Peintre à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à départ en retraite ;
- 1 poste de Médiateur culturel secteur adulte à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe suite à départ en retraite.

II.A) **De créer (1 etp)** suite à un nouveau besoin :

- 1 poste de Directeur adjoint des synergies éducatives à temps complet sur le grade d'Attaché.

Le tableau des emplois annexé est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 5 abstentions (Mme DUMOULIN, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER)

ARTICLE 1 : D'autoriser la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments ci-dessus exposés, et ce au 7 avril 2025.

ARTICLE 2 : D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 1 AVR. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise à jour du tableau des effectifs au 07/04/2025

Date de transmission de l'acte : 11/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/04/2025

Numéro de l'acte : delib-22-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250407-delib-22-2025-DE

Date de décision : 07/04/2025

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.